

INTRODUCTION :

Dans la vie économique nous avons marqué des nombreuses annonces de dissolution d'entreprises, que notre choix s'est porté, pour l'élaboration de mon sixième rapport qui est son titre « la liquidation des entreprises ».

Objet de mon rapport de stage, dans la première partie le quel j'essayera de définir qu'est une liquidation et les missions de la liquidation, et dans la dernière partie on présente une étude pratique sur une mission d'une liquidation d'une société.

CHAPITRE I : LES PRINCIPES GENERAUX DE LA LIQUIDATION

SECTION 1 : DÉFINITION DE LA LIQUIDATION :

- **La liquidation** : C'est l'ensemble des opérations qui, après dissolution d'une Société, ont pour objet la réalisation des éléments de l'actif, l'apurement du passif et la répartition de l'actif net restant entre les ayants droits.

En d'autres termes, la liquidation d'une entreprise consiste à mettre fin à son exploitation: l'entreprise doit cesser toute activité commerciale ou industrielle, les éléments de l'actif sont transformés en valeurs disponibles et les dettes réglées.

SECTION 2 : LES CAUSES DE LA LIQUIDATION :

Les causes de la liquidation sont nombreuses, et varient suivant qu'il s'agit d'une entreprise individuelle ou d'une Société.

La liquidation d'une entreprise individuelle ou société peut avoir des causes diverses :

- Cessation volontaire de l'activité.
- Décès de l'exploitant pour l'individue.
- Apport du fonds de commerce à une Société.
- Vente du fonds de commerce à un autre exploitant.
- L'expiration du délai fixé pour sa durée.
- L'extinction ou disparition de l'objet social.
- Une décision de justice.

SECTION 3 : LES MISSIONS DU LIQUIDATEUR :

Le liquidateur a pour principales missions :

- La réalisation de l'actif tout en recouvrant ce qui est dû à l'Entreprise.
- Le règlement des créanciers.
- La répartition de l'actif net final entre les différents ayants droits conformément aux statuts ou proportionnellement à leur participation dans le capital.

SECTION 4 : LA DÉSIGNATION DU LIQUIDATEUR :

Dans le cas d'une entreprise individuelle, la liquidation peut être effectuée par le propriétaire lui-même, ou par un liquidateur qu'il désigne. Lorsque le commerçant est en état de cessation de paiement, la liquidation de l'entreprise est prononcée par le tribunal de commerce qui se charge de la nomination du liquidateur.

Dans le cas d'une Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par les associés si la dissolution est décidée par ces derniers ou si elle résulte du terme statutaire;

CHAPITRE II : LES TRAVAUX ANTERIEURS A LA LIQUIDATION

Avant les opérations de liquidation proprement dites, le liquidateur doit au préalable effectuer certains travaux qui, en résumé, consistent en ce qui suit :

SECTION 1 : LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES :

le liquidateur doit procéder :

- A la confection de deux cachets humides, l'un portant la mention " Entreprise en liquidation " l'autre " Le liquidateur de .. (nom de l'Entreprise) ".
- A la déclaration de cessation de l'activité de l'Entreprise auprès du Centre National du Registre de Commerce en vue de sa radiation une fois les opérations de liquidation clôturées.
- A l'information des créanciers par l'insertion dans la presse d'un avis portant sur la dissolution de l'Entreprise et l'élection du domicile du liquidateur.

SECTION 2 : ETABLISSEMENT DU BILAN DE LIQUIDATION :

Le liquidateur doit procéder, à un inventaire et dresser le bilan et le compte des résultats.

Le bilan ainsi établi sert de bilan d'ouverture ou de point de départ à la liquidation. Il doit être accompagné des inventaires réglementaires (inventaires des immobilisations, des stocks, des créances et des dettes): l'ensemble de ces documents doit être très détaillé et suffisamment renseigné pour faciliter l'opération de liquidation.

SECTION 3 :ETABLISSEMENTDEL'INVENTAIREDES

INVESTISSEMENTS ET DES STOCKS :

- Inventaire des investissements :

Un inventaire exhaustif de toutes les immobilisations doit être engagé, chaque type d'immobilisation doit être traité selon ses particularités. A titre d'exemples :

- Les terrains : Lieu d'implantation - Superficie - Valeur d'acquisition.

- Les équipements : Date d'inventaire - Valeur d'acquisition - Amortissements - VNC - Etat général.

- Investissement en cours : Date d'inventaire - Désignation - Lieu d'implantation - Evaluation comptable - % de réalisation - Observations.

- Inventaire des stocks :

Avant d'engager cette opération de prise d'inventaire, il est nécessaire de recenser les différents lieux de stockage existant au sein de l'Entreprise et en dehors, et de procéder à un tri et à un regroupement, si possible en un même lieu, de tous les stocks, afin de distinguer les stocks viables de ceux dépréciés.

SECTION 4 : RECENSEMENT DES CRÉANCES ET DES DETTES :

Les créances et les dettes doivent, elles aussi, faire l'objet d'un recensement qui doit faire apparaître leur antériorité; par la suite, une analyse, au cas par cas, doit être engagée pour s'assurer de leur existence réelle; les créances seront ainsi classées en créances recouvrables totalement, partiellement, ou non justifiées (à annuler).

CHAPITRE III- LE TRAITEMENT COMPTABLE DES OPERATIONS DE LIQUIDATION :

SECTION 1 : REALISATION DE L'ACTIF :

La cession des biens de l'actif ainsi que le recouvrement des créances dégagent souvent des plus values ou des moins values. Leur comptabilisation s'effectue au débit du compte 850 "compte de résultat de liquidation" pour les moins values et au crédit de ce même compte pour les plus values.

Fonctionnement du compte 850 - Compte de résultat de liquidation :

Le compte 850 "compte de résultat de liquidation" reçoit :

A son débit :

- Les moins values dégagées lors de la réalisation des éléments d'actifs.
- Les charges de liquidation (publicités, honoraires du liquidateur, etc...).

A son crédit :

- Les plus values dégagées lors de la cession des éléments d'actif et les éléments du passif non réclamés par les créanciers dans le délais indiqués.
- Les produits de liquidation.

Le solde de ce compte présentera à la fin de l'opération le résultat de liquidation qu'il convient de joindre dûment commenté au bilan de liquidation.

SECTION 2 : APUREMENT DU PASSIF :

Les différences entre les règlements et les montants des dettes sont comptabilisées au débit du compte 850 "Compte de résultat de liquidation" quand il s'agit de règlements en plus et à son crédit, dans le cas contraire.

SECTION 3. LA CLOTURE DE LA COMPTABILITE :

A) Le bilan de clôture de la liquidation :

A l'actif : Les comptes de trésorerie ou le compte du liquidateur.

Au passif : - Les comptes de fonds social.
- Les résultats en instance d'affectation.
- Les comptes courants des associés (ou compte de l'exploitant s'il s'agit d'une Entreprise individuelle).

A l'actif ou au passif :

- Le résultat de l'exercice : à l'actif s'il s'agit d'une perte, au passif si c'est un bénéfice.
- Le résultat de liquidation compte .

B) La clôture des livres et des comptes :

Il est procédé à la clôture des livres et des comptes. Ils sont signés par la personne qui les a tenus. Ainsi, les comptes de trésorerie et les comptes de situation nette sont soldés par le compte courant des associés ou de l'exploitant selon le cas. Tous les comptes seront alors soldés.

SECTION 4 : LES COMPTES DU LIQUIDATEUR :

Lorsqu'une liquidation est effectuée par un liquidateur, celui-ci doit tenir une comptabilité dans les livres de la société en liquidation et une comptabilité dans ses propres livres.

- Comptabilité dans les livres de l'Entreprise :

L'enregistrement des opérations comptables dans les livres de l'Entreprise en liquidation est identique à celui que la société aurait passée en réalisant elle même la liquidation, à l'exception des mouvement de trésorerie du fait que le liquidateur encaisse et décaisse dans ses propres comptes de trésorerie ouverts à cet effet.

Ainsi, il ouvre un compte 429 "Liquidateur" qui sera débité pour les encaissements et crédité pour les décaissements.

Le compte 429 "Liquidateur" enregistre :

A son débit : L'ensemble des recettes découlant de la réalisation des éléments d'actif (recettes provenant des cessions d'investissements, des stocks, des recouvrements de créances,...)

A son crédit : L'ensemble des dépenses relatives aux paiements liés à l'opération de liquidation.

- **Comptabilité dans ses livres** :

Le liquidateur ouvre un compte 529 "Liquidation société Y" qui est crédité des encaissements (réalisation de l'actif) et débité par les décaissements (règlement des dettes).

Réciprocité des comptes 429 et 529 :

Les comptes "Liquidateur X" et 529 "Liquidateur société Y" sont des comptes réciproques, ils sont soldés dans les deux (02) comptabilités par le virement du solde dans les comptes de trésorerie de la société liquidée.

CHAPITRE VI : MODEL PRATIQUE D'UNE LIQUIDATION EFFECTUEE PAR UN LIQUIDATEUR :

Le 31 décembre de l'année 200N, la dissolution anticipée de la Société par actions « X » au capital social de 3.000.000,00 DA a été prononcée par l'assemblée générale extraordinaire composée deux (02) actionnaires de ladite Société, ceux ci l'ayant jugé non rentable. Un liquidateur, en l'occurrence Mr « A » chargé de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de répartir le solde éventuel entre les ayants droits, a été désigné par les associés.

Le liquidateur, pour mener à bien la mission qui lui a été confiée, a organisé ses travaux selon le planning suivant :

I -ETABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE ET DU BILAN DE PRE - LIQUIDATION :

Le bilan de pré - liquidation,qui servira de point de départ aux opérations de liquidation qui débiteront le 01 janvier 2004, se présente comme suit :

Bilan d'ouverture de liquidation de la Sarl ' X'

ACTIF					PASSIF		
N° Cpte	Libellé	Mont. brut	Amort/ prov	Mont. net	N° Cpte	Libellé	Montant
	<u>Investissements</u>	1 450 000.00	350 000.00	1 100 000.00		<u>Fonds propres</u>	3.000.000,00
20	Frais préliminaires	-	-	-	10	Fonds social	3.000.000,00
243	Matériel et outillage	900 000.00	200 000.00	700 000.00		<u>Dettes</u>	1 600 000.00
244	Matériel de transport	300 000.00	100 000.00	200 000.00	562	Créditeurs de service	300 000.00
245	Equipements bureau	250 000.00	50 000.00	200 000.00	530	Fournisseurs	800 000.00
	<u>Stocks</u>	1 300 000.00	-	1 300 000.00	5551	Associé 1 cpte courant	250 000.00
30	Marchandises	1300 000.00	-	1300 000.00	5552	" 2 " "	250 000.00
31	Matières et fournitures	-	-	-	5553		
	<u>Créances</u>	2 150 000.00	-	2 150 000.00	5554		
470	Clients	1200 000.00	-	1200 000.00	5555		
479	Effets à recouvrer	-	-	-	5556		
485	Banque	900 000.00	-	900 000.00	5557		
487	Caisse	100 000.00	-	100 000.00			
88	Résultat de l'exercice	600 000.00	-	600 000.00			
	Total	4 950 000.00	350 000.00	4 600 000.00		Total	4 600 000.00

II REALISATION DE L'ACTIF ET APUREMENT DU PASSIF :

Les opérations de liquidation, qui se sont déroulées sur une période relativement à une années, ont été réalisées comme suit :

- Prélèvement des fonds disponibles en banque et en caisse, pour virement au compte bancaire du liquidateur.
- Réalisation du matériel et outillage suivant la procédure d'appel d'offres, pour une valeur globale de 850 000.00 DA.
- Le matériel de transport a été vendu à un particulier pour 300 000.00 DA.
- Les équipements de bureau ont été réalisés pour 50 000.00 DA.
- Le stock de marchandises a été vendu pour une valeur de 1 200 000.00 DA
- Le liquidateur a procédé également au recouvrement des créances sur les clients, à l'exception de une créance devenue irrécouvrable, le client concerné (Société privée) ayant été dissous depuis plusieurs mois. Le montant de ce créance est de 100 000,00 DA .
- Les dettes exigibles ont été remboursées en totalité.
- Les frais de liquidation qui se décomposent comme suit :
 - Honoraires 50.000,00 DA. à été réglés par chèque.

III - ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANALYTIQUE DE LIQUIDATION

:

Une fois réalisées les différentes opérations précédemment citées, le liquidateur procède à l'établissement d'un tableau analytique de liquidation qui fera apparaître les résultats de liquidation.

TABLEAU ANALYTIQUE DES RESULTAT DE LIQUIDATION

N°cpte	Désignation	V.N.C	Prix de liquidation	Résultat de liquidation	
				Pertes	Profits
20	Frais préliminaires				
243	Matériel et outillages	700 000.00	850 000.00		150 000.00
244	Matériel de transport	200 000.00	250 000.00		50 000.00
245	Equipements bureau	200 000.00	150 000.00	50 000.00	
30	Marchandises	1 300 000.00	1 300 000.00	-	
31	Matières et fournitures				
470	Clients	1 200 000.00	1 150 000.00	50 000.00	
479	Effets à recouvrer	-	-	-	
	TOTAL	3 600 000.00	3 700 000.00	100 000.00	200 000.00
Boni de liquidation			100 000.00		
Frais de liquidation			(-) 50.000,00		
BONI NET			50 000.00		

IV - PASSATION DES ECRITURES DE LIQUIDATION DANS

LES LIVRES DE LA SOCIETE :

Les écritures comptables passées dans les livres de la Sarl « X » pour les besoins de la liquidation sont les suivantes :

1- Réintégration des amortissements et des provisions dans les comptes d'actif correspondant :

2943	Amort. matériel et outillage.	200 000.00	
2944	Amort.matériel de transport.	100 000.00	
2945	Amort.équipements de bureau.	50 000.00	
243	Matériel et outillage.		200 000.00
244	Matériel de transport		100 000.00
245	Equip. de bureau.		50 000.00
	-Pour solde des comptes débités et		
	détermination de la V.N.C.		

2- Réalisation de l'actif :

La réalisation de l'actif s'effectue par le transfert, au débit du compte 4291 "Liquidateur A", de tous les fonds disponibles au niveau de la banque et de la caisse de la Société concernée, ainsi que des encaissements résultant des opérations de vente des biens et les montants consécutifs au recouvrement des créances, les différences (plus ou moins values) étant comptabilisées au compte 85 "Résultat de liquidation".

Les écritures comptables clôturant la réalisation définitive des éléments de l'actif sont les suivantes :

4291	Liquidateur « A ».	1 000 000.00	
485	Banque.		900 000.00
487	Caisse.		100 000.00
	-Prélèvement des fonds disponibles en banque et en caisse.		

4291	Liquidateur A »	4 050 000.00	
243	Matériel et outillage.		900 000.00
244	Matériel de transport.		300 000.00
245	Equip. de bureau.		250 000.00
30	Marchandises.		1 300 000.00
470	Clients.		1 200 000.00
85	Résultat de liquidation.		100 000.00
	- Encaissement ventes des biens et recouvrement créances.		

3- Règlement des dettes :

562	Créditeurs de service.	300 000.00	
530	Fournisseurs.	800 000.00	
4291	Liquidateur « A ».		1 100 000.00
	- Règlement de la totalité des dettes exigibles.		

4- Règlement des frais de liquidation :

85	4291	Résultat de liquidation . Liquidateur « A ». -Règlement des frais de liquidation.	50 000.00	50 000.00
----	------	---	-----------	-----------

V - ETABLISSEMENT DU BILAN DE FIN DE LIQUIDATION ET DETERMINATION DES DROITS DES ASSOCIES :

1 / Etablissement du bilan de fin de liquidation :

Le bilan, établi après la passation des écritures consécutives aux opérations de liquidation, se présente comme suit :

ACTIF			PASSIF		
N°cpte	Désignation	Montant	N°cpte	Désignation	Montant
4291	Liquidateur A	2 900 000	10	Fonds social	3.000.000,00
88	Résultat de l'ex	600 000.00	555	Cpte cour. associés	500 000.00
			85	Rés de liquidation	100 000.00
	TOTAL	3 600 000.00		TOTAL	3 600 000.00

2 / Détermination des droits des associés

- Répartition de la perte (688.358,40 DA) entre les associés qui ne la supportent qu'à concurrence de leurs apports :

5551		Associé 1 son c/liquidation.	300 000.00	
5552		Associé 2 son c/liquidation.	300 000.00	
	88	Résultat de l'exercice.		600 000.00
		- Répartition des pertes entre les associés.		

- Répartition du boni de liquidation

85		Résultat de liquidation.	100 000.00	
	5551	Associé 1 son c/liquidation.		50 000.00
	5552	Associé 2 son c/liquidation.		50 000.00

- Restitution aux associés de leurs avoirs en compte courant :

5551		Associé 1 Compte courant.	250 000.00	
5552		Associé 2 Compte courant.	250 000.00	
	5551	Associé 1 s/c liquidation.		250 000.00
	5552	Associé 2 s/c liquidation.		250 000.00
		- Restitution des avoirs en compte courant aux associés.		

- Restitution du fonds social aux associés :

10	Fonds social.	3.000.000,00	
5511	Associé 1 apports à rembourser.		1 500 000.00
5512	Associé 2 apports à rembourser.		1 500 000.00

- Détermination des droits nets des associés :

5511	Associé 1 apports à rembourser.	1 800 000.00	
5512	Associé 2 apports à rembourser.	1 800 000.00	
5551	Associé 1 s/c liquidation.		1 800 000.00
5552	Associé 2 s/c liquidation.		1 800 000.00

VI - ETABLISSEMENT DU BILAN APRES DETERMINATION DES DROITS NETS DES ASSOCIES :

ACTIF			PASSIF		
N°cpte	Désignation	Montant	N°cpte	Désignation	Montant
4291	Liquidateur A	3 600 000.00	551	Apports à rembourser	3 600 000.00
	TOTAL	3 600 000.00		TOTAL	3 600 000.00

Attribution à chaque associé de sa part :

5511	Associé 1 apports à rembourser.	1 800 000.00	
5512	Associé 2 apports à rembourser.	1 800 000.00	
4291	Liquidation « A ».		3 600 000.00

**VII - ENREGISTREMENT COMPTABLE DES OPERATIONS DANS
LES LIVRES DU LIQUIDATEUR :**

Parallèlement aux opérations enregistrées dans les livres de la Société, le liquidateur doit tenir sa propre comptabilité dans ses livres : cette tenue s'effectue par l'ouverture d'un compte N°529 intitulé « Liquidation Sarl X » qui sera crédité des encaissements et débité par les décaissements.

L'enregistrement comptable dans les livres du liquidateur concernera les écritures suivantes :

- Réalisation de l'actif :

485		Banque.	900 000.00	
487		Caisse.	100 000.00	
	5291	Liquidation « Sarl X ». - Prélèvement des fonds disponibles en caisse et en banque.		1 000 000.00
85		Banque.	50 000.00	
	5291	Liquidation « SARL X »		50 000.00

- Règlement des dettes :

5291		Liquidation « Sarl X ».	1 100 000.00	
	485	Banque.		1 100 000.00

- Règlement des frais de liquidation :

5291		Liquidation « Sarl X ».	50.000,00	
	74	Prestations fourn		50.000,00
		-Règlement des frais de liquidation		
		et des honoraires du liquidateur.		

- Remise des fonds aux associés :

5291		Liquidation « Sarl X »	2 900 000.00	
	485	Banque.		2 900 000.00

Le compte 5291 « Liquidation Sarl X » est ainsi soldé.

CONCLUSION :

Tout au long de la présente étude, nous avons présenté la liquidation et les travaux de cette opération et une étude d'une liquidation effectuée dans une société.

Durant la période de l'élaboration de ce rapport et tout au long du sixième rapport passé dans le cabinet, on retient l'aspect plus bénéfique de cette expérience traduit par ce sixième rapport.